

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Dixième session
Genève, 21 – 25 novembre 2022

RAPPORT

adopté par le comité

INTRODUCTION

1. Le Comité des normes de l'OMPI (ci-après dénommé "comité" ou "CWS") a tenu sa dixième session à Genève du 21 au 25 novembre 2022.
2. Les États ci-après, membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris et de l'Union de Berne, étaient représentés à la session : Allemagne, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Brésil, Canada, Chine, Croatie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Israël, Italie, Japon, Kenya, Koweït, Lituanie, Madagascar, Malte, Maroc, Mexique, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Sri Lanka, Soudan, Suède, Thaïlande, Türkiye, Ouganda, Venezuela (République bolivarienne du) (49).
3. En leur qualité de membres du comité, les représentants des organisations intergouvernementales ci-après ont pris part à la session : Organisation eurasiennne des brevets (OEAB), Organisation européenne des brevets (OEB), Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), Union européenne (UE), Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) (5).

4. Des représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Association européenne des étudiants en droit (ELSA International), Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI), China Council for the Promotion of International Trade (CCPIT), Confederacy of Patent Information User Groups (CEPIUG), Fédération européenne des organisations de gestion collective de producteurs pour la copie privée audiovisuelle (EUROCOPYA), International Trademark Association (INTA), Ordre Suprême des Ancêtres (OSA) (7).

5. La liste des participants fait l'objet de l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la session

6. La dixième session a été ouverte par M. Kunihiko Fushimi, directeur de la Division des classifications internationales et des normes, au nom du Directeur général de l'OMPI.

Point 2 de l'ordre du jour : Élection d'un président et de deux vice-présidents

7. Compte tenu des délibérations concernant l'élection des membres des bureaux (un président ou une présidente et deux vice-présidents ou vice-présidentes), en vertu des Règles générales de procédure de l'OMPI adoptées par les assemblées de l'OMPI en juillet 2022, et en guise de transition vers cette nouvelle pratique, le Secrétariat a proposé d'élire un président ou une présidente et des vice-présidents ou vice-présidentes pour les dixième et onzième sessions.

8. Le comité est convenu d'élire un président ou une présidente et des vice-présidents ou vice-présidentes pour la dixième session, dont le mandat se prolongerait jusqu'à la onzième session et prendrait fin à la clôture de la onzième session. À la onzième session, le CWS élira de nouveaux membres du bureau pour les douzième et treizième sessions, conformément à la nouvelle pratique.

9. À l'unanimité, le comité a élu Mme Åsa Viken (Suède) présidente et Mme Nourah Alamari (Arabie saoudite) vice-présidente des dixième et onzième sessions.

10. M. Young-Woo YUN (OMPI) a assuré le secrétariat du comité.

EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

11. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/10/1 Prov.3.

12. À l'unanimité, le comité a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe II du présent rapport.

13. La présidente a invité les délégations à prononcer des déclarations générales. La délégation de l'Arabie saoudite a remercié le Secrétariat d'avoir organisé la réunion et a souhaité une session fructueuse.

EXPOSÉS

14. Les exposés présentés, les déclarations écrites communiquées et les documents de travail établis pour la session sont à disposition sur le site Web de l'OMPI à l'adresse suivante :

https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=69689.

DÉLIBÉRATIONS, CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

15. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l'OMPI lors de leur dixième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du comité sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu'une réserve relative à une conclusion particulière du comité a été émise ou réitérée après l'adoption de cette conclusion.

Point 4 de l'ordre du jour : Questions d'organisation et règlement intérieur particulier

16. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/10/2.

17. Le comité a pris note du contenu du document, en particulier des recommandations du [rapport sur l'évaluation des comités permanents de l'OMPI](#) établi par la Division de la supervision interne de l'OMPI. Le rapport recommandait de recenser les procédures du comité permanent afin de préciser les rôles et les procédures. Toutefois, aucune documentation claire portant sur les questions d'organisation et les procédures du CWS n'est proposée aux États membres et aux observateurs. Le Secrétariat a présenté une proposition portant sur les questions d'organisation et le règlement intérieur particulier dans le document CWS/10/2.

18. Une délégation a proposé d'améliorer la méthode de travail du CWS en ce qui concerne les groupes de travail en apportant davantage de précisions et de transparence concernant le processus de prise de décisions. Un certain nombre de modifications de la proposition a été soumis par une délégation, notamment une explication concernant la procédure accélérée applicable à la révision de certaines normes de l'OMPI. Plusieurs délégations ont approuvé les modifications et proposé d'apporter quelques précisions.

19. Le comité a adopté ses questions d'organisation et son règlement intérieur particulier intégrant les modifications convenues durant la session, tels qu'ils figurent à l'annexe 3 du présent rapport.

Point 5 de l'ordre du jour : Examen du programme de travail et de la liste des tâches du CWS

20. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/10/3.

21. Le comité a pris note du contenu du document, en particulier des recommandations du [rapport sur l'évaluation des comités permanents de l'OMPI](#) dans le but de réévaluer les volumes de travail et de convenir des priorités pour l'année suivante.

22. À sa quinzième session, le Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) a recommandé au comité d'élaborer une nouvelle norme visant à permettre la transmission des listages de séquences au format prescrit par la norme ST.26 de l'OMPI dans le cadre des documents de priorité et des copies certifiées conformes. Une nouvelle tâche du CWS a été proposée à cet égard.

23. Le comité est convenu de créer une nouvelle tâche n° 65 avec pour description : "Établir une proposition de recommandations concernant le format des paquets de données pour l'échange électronique des documents de priorité et des copies certifiées conformes pour les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels".

24. La délégation des États-Unis d'Amérique, en sa qualité de responsable de l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique, a déclaré qu'il serait approprié de confier la nouvelle tâche n° 65 à l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique. Une délégation a fait remarquer que les offices pouvaient avoir des exigences différentes en ce qui concerne les documents de priorité, étant donné que certains d'entre eux ne participent pas au système WIPO-DAS ou fournissent des documents de priorité sur papier. La délégation a suggéré que ces exigences soient prises en considération autant que possible lors des travaux. La délégation de la République de Corée a fait savoir au comité qu'elle avait présenté une proposition concernant le format d'échange XML des documents de priorité, qui pouvait se rapporter aux images ou aux documents au format PDF, pour examen par l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP. La délégation a proposé de commencer par examiner la proposition à partir de la structure XML, qui se rapporte aux pièces jointes au format PDF ou image telles que les listages de séquences, et d'étudier ensuite l'ensemble des documents de priorité dans différents formats de document.

25. Le comité a confié cette tâche à l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique. Il a demandé à l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique de donner la priorité aux travaux concernant la tâche n° 65 et de présenter une proposition relative à l'élaboration d'une nouvelle norme de l'OMPI à la prochaine session du CWS. Le comité a également demandé au Secrétariat de publier une circulaire demandant aux offices de propriété intellectuelle de désigner des experts pertinents pour rejoindre l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique.

26. S'agissant de l'ordre de priorité des tâches, le Secrétariat a estimé que la méthode d'élaboration d'une telle proposition était peu claire, dans la mesure où les divers offices de propriété intellectuelle pouvaient avoir des priorités différentes et un sentiment d'urgence différent, en fonction de leurs besoins opérationnels ou de leurs propres projets soumis à des délais variables. Le Secrétariat a proposé aux offices de propriété intellectuelle d'examiner certains éléments pertinents lorsqu'il s'agira de décider de l'ordre de priorité à donner aux tâches du CWS. Le Secrétariat a également proposé de réaliser une enquête auprès des offices de propriété intellectuelle afin de définir les priorités des travaux du comité à travers deux séries de questions : l'une visant à recueillir les priorités des offices en fonction de leurs propres projets et préoccupations, et l'autre visant à connaître les priorités définies par les offices pour la communauté de la propriété intellectuelle, y compris pour les parties prenantes.

27. Plusieurs délégations se sont dites favorables à l'enquête. Une délégation a proposé que le Bureau international ajoute à l'enquête une estimation des volumes de travail de chaque tâche, mentionnant si celle-ci est complexe, moyenne ou simple, afin d'aider les offices à évaluer les ressources requises. Plusieurs délégations ont appuyé cette proposition. Le Bureau international a accepté de fournir cette information. Une délégation a proposé de suspendre les tâches ayant un degré de priorité faible et une autre délégation a proposé de ne pas négliger ce type de tâche.

28. Le comité a demandé aux offices de propriété intellectuelle de formuler des observations sur la manière dont le CWS devrait définir la priorité des tâches, tel qu'indiqué aux paragraphes 11 à 14 du document CWS/10/3. Il a demandé au Secrétariat de travailler avec les responsables de ses équipes d'experts aux fins de l'établissement d'un questionnaire d'enquête à présenter à la prochaine session du CWS afin de déterminer les préférences des offices dans l'établissement des priorités des tâches.

29. Une délégation a déclaré qu'il serait utile que chaque équipe d'experts définisse ses objectifs et ses actions pour l'année à venir et mesure les progrès réalisés lors de réunions de mise à jour trimestrielles. Une autre délégation a proposé que le Secrétariat œuvre avec les États membres à l'élaboration d'un modèle pour l'établissement des rapports des équipes d'experts.

30. Le comité est convenu que chaque équipe d'experts définisse les objectifs et les actions pertinents pour l'année et mesure les progrès réalisés par rapport à ces objectifs lors de sa réunion annuelle. Il a demandé au Secrétariat de fournir un modèle commun pour l'établissement des rapports des équipes d'experts. Le CWS est également convenu que des réunions trimestrielles de ses équipes d'experts seront organisées pour examiner et mettre à jour les objectifs des équipes d'experts et a demandé au Secrétariat d'organiser ces réunions. Le Secrétariat a accepté de travailler avec les responsables des équipes d'experts à l'établissement du modèle commun et à l'organisation des réunions trimestrielles de mise à jour des équipes d'experts.

31. Au cours de l'examen des tâches, une délégation a demandé si les tâches n° 38 et n° 39 relatives à la mise à jour des normes ST.36 et ST.66 pouvaient être clôturées, dans la mesure où la tâche n° 33 portait déjà sur la révision des normes existantes. Le Secrétariat a pris note de la demande et a proposé que chaque équipe d'experts examine la liste des tâches et formule des recommandations concernant les modifications qu'il serait nécessaire d'apporter au programme de travail à la prochaine session du CWS.

32. Le comité a approuvé la demande adressée au Secrétariat de tenir compte des accords conclus durant la présente session dans le programme de travail du CWS et dans la présentation générale du programme de travail du CWS, et de les publier sur le site Web de l'OMPI. Le programme de travail actualisé figure à l'annexe 4 du présent rapport.

33. La délégation du Royaume-Uni a déclaré qu'elle ne serait plus en mesure d'assurer la coresponsabilité de l'Équipe d'experts chargée des API. Le représentant de l'Union européenne a proposé d'agir en qualité de coresponsable de l'équipe d'experts avec la délégation du Canada.

34. Le comité a accepté la proposition de l'Union européenne visant à assurer la coresponsabilité de l'Équipe d'experts chargée des API avec l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.

Point 6 de l'ordre du jour : Révision de la norme ST.3 de l'OMPI

35. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/10/4.

36. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier de la proposition de révision de la norme ST.3. Pour donner suite à la décision prise par le CWS à sa neuvième session concernant le remplacement du terme "propriété industrielle" par "propriété intellectuelle" dans le Manuel de l'OMPI, le Secrétariat a élaboré une proposition de révision de la norme ST.3, conformément à cette décision. Outre le remplacement du terme "industrielle" par "intellectuelle", la version actualisée inclut les codes à deux lettres de deux offices spécialisés dans la propriété intellectuelle (à savoir, le droit d'auteur) et non la propriété industrielle, dans le cadre de la norme ST.3 : Îles Marshall (code "MH") et Nioué (code "NU"). De plus, sur la base des informations communiquées par le système de La Haye et le système de Madrid, le texte de la note de bas de page 4 concernant l'emploi des codes "IB" et "WO" a été actualisé en vue de clarifier leur utilisation appropriée au sein des deux systèmes.

37. Le comité a approuvé les propositions de révision de la norme ST.3 de l'OMPI telles qu'elles figurent dans l'annexe du document CWS/10/4.

Point 7 de l'ordre du jour : Gestion des données de propriété intellectuelle à l'aide du format XML ou JSON

Point 7.a) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP (tâche n° 41, tâche n° 47 et tâche n° 64)

38. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/10/5.

39. Le comité a pris note du contenu du document, en particulier de la version 6.0 de la norme ST.96 de l'OMPI et du programme de travail de l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP. Entre autres modifications, la version 6.0 comprend une série de nouveaux schémas XML de la composition des alliages pour couvrir les données relatives à la composition des alliages dans les documents de brevet et la littérature non-brevet et couvrir les éléments de schémas XML révisés existants relatifs aux communications dans le cadre des systèmes de La Haye et de Madrid. Un premier projet de schémas XML de la situation juridique des marques d'une part et des dessins et modèles industriels d'autre part a été publié dans l'espace Wiki de l'équipe d'experts et a fait l'objet de débats au sein de l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP dans ce cadre. L'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP travaillera en coordination avec l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique afin de terminer la mise au point des schémas XML qui concernent des données supplémentaires à l'occasion d'une série de séances communes. Pour ce qui concerne son programme de travail pour 2023, l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP se penchera sur l'élaboration d'éléments XML visant à couvrir les données relatives à la situation juridique des marques d'une part et des dessins et modèles industriels d'autre part, améliorera les éléments relatifs aux œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur et finalisera la mise au point des schémas XML relatifs aux dossiers de brevet et aux transactions sur les brevets.

40. Une délégation a proposé de renforcer la coopération avec l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique aux fins de l'élaboration d'éléments relatifs à la situation juridique, notamment en ce qui concerne la mise au point de nouveaux schémas relatifs à la situation juridique, élaborés conjointement durant les séances communes. D'autres délégations ont appuyé la proposition. Le Bureau international, en sa qualité de responsable des deux équipes d'experts, a accepté la proposition.

Point 7.b) de l'ordre du jour : Proposition concernant une nouvelle norme de l'OMPI sur la spécification JSON

41. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/10/6 Rev.

42. Le comité a pris note du contenu du document, en particulier du projet final de la norme relative au format JSON présenté dans l'annexe du document CWS/10/6 Rev. Le projet comprend un ensemble de règles de conception et une série de schémas JSON, qui sont fondés sur la version 5.0 des schémas XML de la norme ST.96 de l'OMPI, sur le projet 2020-12 de la proposition de spécification relative au schéma JSON et sur des exemples d'instances JSON. L'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP a élaboré la proposition de norme JSON en tenant compte de la nécessité d'assurer la conformité et la compatibilité des données entre les formats XML et JSON, de façon à favoriser les échanges de données entre les offices de propriété intellectuelle et la diffusion des données par les offices de propriété intellectuelle dans ces deux formats.

43. Le comité a adopté la nouvelle norme ST.97 de l'OMPI, intitulée "Recommandation relative au traitement des données de propriété intellectuelle au format JSON", qui figure dans l'annexe du document CWS/10/6 Rev.

44. Le comité a approuvé la révision de la tâche n° 64 portant la description : "Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.97 de l'OMPI". Il a désigné l'Équipe d'experts chargée des API pour mener à bien la révision de la tâche n° 64.

45. Le Bureau international propose de confier à l'Équipe d'experts chargée des API la tâche n° 64 mise à jour, en parallèle de la gestion de la norme ST.90 de l'OMPI sur les API Web. Alors que la nouvelle norme JSON devrait être mise à jour en permanence, parallèlement aux modifications de la norme ST.96 et à l'évolution de la [spécification relative au schéma JSON](#), il a été proposé d'employer la procédure accélérée mise en place pour l'examen et l'adoption des mises à jour apportées à la nouvelle norme JSON.

46. Le comité a approuvé la procédure accélérée de révision de la norme ST.97 de l'OMPI telle que proposée.

47. Le Bureau international a pris note de plusieurs modifications d'ordre rédactionnel qu'il serait nécessaire d'apporter à la norme ST.90 de l'OMPI par souci de cohérence avec la norme ST.97, telles que le renvoi à la norme ST.97, le cas échéant.

48. Le comité a approuvé les modifications d'ordre rédactionnel apportées à la norme ST.90 de l'OMPI pour renvoyer à la norme ST.97 adoptée et il a demandé au Secrétariat d'apporter les autres modifications d'ordre rédactionnel requises à la norme ST.90, le cas échéant. La version révisée de la norme ST.90 sera publiée sur le site Web de l'OMPI à l'issue de la dixième session.

Point 8 de l'ordre du jour : Œuvres orphelines

Point 8.a) de l'ordre du jour : Propositions d'amélioration des métadonnées relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur dans la norme ST.96 de l'OMPI

49. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/10/7.

50. Le comité a pris note du contenu du document, en particulier du projet de document de travail révisé sur les métadonnées relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur. À l'issue de la neuvième session du CWS, les États membres et observateurs de l'OMPI ont été invités à formuler leurs observations concernant ces nouvelles propositions, au moyen de la circulaire C.CWS 156. Six États membres et trois observateurs ont transmis neuf réponses. Le projet de document de travail a été modifié en fonction des observations reçues.

51. Le comité a invité les membres à formuler des observations sur le projet de document de travail révisé concernant les métadonnées relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur, qui figure à l'annexe du document CWS/10/7.

Point 8.b) de l'ordre du jour : Proposition concernant la prochaine étape en ce qui concerne les métadonnées relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur

52. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/10/8.

53. Le comité a pris note du contenu du document. Le projet de document de travail se concentre sur les œuvres orphelines tout en considérant les normes et les métadonnées utilisées dans les industries de la création qui sont pertinentes pour recueillir et échanger des informations sur les œuvres orphelines. Cette démarche vise à garantir l'interopérabilité de la norme ST.96 avec d'autres normes sur les données dans le monde, élaborées ou utilisées par les industries de la création, y compris les organisations de gestion collective et les bibliothèques.

54. Le Bureau international a proposé deux options pour les prochaines étapes à suivre. La première option consisterait à créer une nouvelle tâche et à mettre en place une nouvelle équipe d'experts, à savoir l'Équipe d'experts chargée des métadonnées relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur, afin d'établir des propositions finales sur une recommandation relative aux métadonnées concernant le rôle des titulaires des droits et les catégories d'œuvres créatives auxquelles les éléments XML peuvent faire référence dans la norme ST.96 de l'OMPI pour les œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur. La seconde option consisterait à réaliser un nouveau cycle de consultation concernant le projet de document de travail révisé figurant à l'annexe du document CWS/10/7, au moyen d'une circulaire CWS invitant les spécialistes du droit d'auteur à formuler des observations.

55. Une délégation a indiqué qu'elle n'était pas favorable aux travaux réalisés au sein de l'écosystème plus large du droit d'auteur au-delà des métadonnées pour les œuvres orphelines. Elle n'appuyait pas la création d'une nouvelle tâche, selon la première option. La délégation serait favorable à la seconde option uniquement si les travaux reprenaient leur objectif d'origine. Une autre délégation a appuyé la déclaration. Une délégation s'est dite favorable à la première option, mais a décidé d'appuyer la seconde option.

56. Le comité a accepté de réaliser un nouveau cycle de consultation afin de recevoir les observations des bureaux du droit d'auteur et des entreprises (seconde option). Il a demandé au Secrétariat de diffuser une circulaire invitant ses membres et ses observateurs, avec un renvoi exprès aux bureaux du droit d'auteur et aux institutions, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales internationales représentant les parties prenantes de l'industrie de la création, à examiner le projet de document de travail révisé figurant dans le document CWS/10/7 et à présenter leurs observations.

57. Le comité a demandé au Secrétariat de présenter, à sa prochaine session, une proposition finale intégrant les résultats de la consultation pour examen et approbation par le CWS, ou une proposition pour les prochaines étapes, en fonction des observations reçues lors de la consultation.

Point 9 de l'ordre du jour : Chaîne de blocs pour l'écosystème de propriété intellectuelle

Point 9.a) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs (tâche n° 59)

58. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/10/9.

59. Le comité a pris note du contenu du document, en particulier du livre blanc publié par le Bureau international sur la chaîne de blocs pour les écosystèmes de propriété intellectuelle. Ce livre blanc examinait les applications potentielles et les opportunités offertes par la chaîne de blocs pour les écosystèmes de propriété intellectuelle. Il recensait également les enjeux et les questions à prendre en considération pour déterminer la faisabilité et la justification économique de l'utilisation de ces technologies dans l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes de la propriété intellectuelle. Ce livre blanc devrait aider les offices de propriété intellectuelle et les autres parties intéressées à élaborer leurs orientations stratégiques et à prendre leurs décisions concernant l'adoption de la chaîne de blocs dans leurs entreprises, ainsi qu'informer la poursuite des discussions et de la collaboration entre les parties intéressées.

60. Le comité a noté que l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs a décidé de définir quatre volets : l'interopérabilité en matière de réglementation, l'interopérabilité en matière de gouvernance, les normes techniques et les cas d'utilisation, les deux premiers volets étant sous la responsabilité du Bureau international. Le CWS a noté que le Bureau international travaillait sur le projet de document révisé relatif à l'analyse de la loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques pour les utilisations de la chaîne de blocs dans les écosystèmes de propriété intellectuelle en lien avec le volet concernant la réglementation et

élaborait un document relatif à la gouvernance. Le CWS a également noté que le Bureau international présentera les deux documents pour examen par l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs. Le Bureau international a déclaré que le dernier volet, à savoir les cas d'utilisation, pouvait être considéré comme achevé, dans la mesure où 13 cas d'utilisation ont été définis dans le livre blanc, et que l'équipe d'experts pouvait se concentrer sur les trois premiers volets. La délégation de la Fédération de Russie est convenue de concentrer ses efforts sur les trois volets restants.

61. La délégation de l'Australie a indiqué qu'elle ne serait pas en mesure de continuer à assurer la coresponsabilité de l'équipe d'experts. Aucune délégation ne s'est portée volontaire pour assurer la fonction de coresponsable.

62. Le comité a pris note du fait que la délégation de la Fédération de Russie assurait seule la responsabilité de l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs.

Point 9.b) de l'ordre du jour : Activités menées par les offices en lien avec la chaîne de blocs

63. Les délibérations ont eu lieu sur la base des exposés présentés par les délégations de la Fédération de Russie, de l'Association internationale pour les marques (INTA), du Bureau international, de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle et de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV). Le comité a noté que le Bureau international avait récemment lancé un projet pilote sur la chaîne de blocs aux fins de la mise en place d'un identifiant mondial (numérique), qui comprend deux phases.

64. Le comité a pris note du contenu des exposés. Les exposés sont à disposition sur la page consacrée à la réunion, sous les cotes [CWS/10/ITEM 9 B EUIPO](#), [CWS/10/ITEM 9 B IB](#), [CWS/10/ITEM 9 B INTA](#), [CWS/10/ITEM 9 B ROSPATENT](#) et [CWS/10/ITEM 9 B UPOV](#).

Point 10 de l'ordre du jour : Proposition de création d'une base de données internationale en vue de la normalisation des noms des déposants

65. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/10/10 et d'un exposé présenté par la délégation de l'Arabie saoudite. L'exposé est à disposition sur la page consacrée à la réunion, sous la cote [CWS/10/ITEM 10 SAIP](#).

66. Le comité a pris note du contenu du document et de l'exposé. Plusieurs délégations ont exprimé leur intérêt pour la proposition et ont souligné les éventuels chevauchements avec les autres domaines d'activité du CWS, notamment la normalisation des noms et les cas d'utilisation de la chaîne de blocs, ainsi que les travaux menés sur d'autres plateformes telles que les cinq offices de propriété intellectuelle (dits IP5). Certaines délégations ont noté que la proposition comprenait non seulement des défis techniques, mais aussi des problèmes d'ordre juridique et politique, outre les intérêts et préoccupations des parties prenantes. En raison de l'impact potentiel important sur les déposants et les autres parties prenantes, ces équipes devraient également être impliquées dans la recherche d'une solution. Certaines délégations ont proposé de réaliser une étude de faisabilité avant de décider d'appuyer ou non la proposition.

67. Une délégation a fait remarquer le chevauchement avec l'enquête du CWS concernant l'utilisation des identifiants réalisée en 2018-2019, et que les identifiants mondiaux suscitaient un intérêt grandissant de la part des offices, mais qu'ils présentaient également des contraintes. Une autre délégation a déclaré qu'une nouvelle base de données nécessiterait d'apporter des modifications importantes aux systèmes informatiques des offices, dont le coût devrait être évalué. Une autre délégation a souhaité qu'une distinction soit faite entre les personnes physiques et les personnes morales. La délégation de l'Arabie saoudite a exprimé sa volonté de travailler avec toutes les délégations dans le traitement de ces questions.

68. Une délégation a estimé que la proposition relevait pleinement de la compétence du CWS et était fortement liée aux travaux de l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms, et que la mise en place d'une base de données mondiale de l'OMPI était une idée très judicieuse. Compte tenu des nombreux défis que comporte la normalisation des noms entre les différents pays, la délégation a proposé qu'une étude de faisabilité soit réalisée afin d'obtenir davantage d'informations avant de décider de donner suite à la proposition de création d'une base de données à l'échelle internationale. Deux autres délégations ont appuyé cette proposition.

69. Le Bureau international a proposé d'utiliser le projet pilote d'identifiant mondial (numérique), qui a été présenté au point 9.b) de l'ordre du jour, comme preuve de concept pour évaluer la faisabilité et documenter les problèmes potentiels liés à l'adoption d'identifiants mondiaux. La délégation de l'Arabie saoudite a approuvé la proposition du Bureau international et a exprimé son intérêt pour le projet pilote.

70. Le comité a demandé au Bureau international de collaborer avec certains offices intéressés au projet pilote d'identifiant mondial (numérique) et de rendre compte des résultats à la prochaine session du CWS.

Point 11 de l'ordre du jour : Données sur la situation juridique

Point 11.a) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique (tâche n° 47)

71. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/10/11.

72. Le comité a pris note du contenu du document, en particulier des progrès réalisés par l'Équipe d'experts chargée de la tâche n° 47 et des projets du Bureau international d'élaborer du matériel de formation en collaboration avec l'équipe d'experts.

73. Le comité a pris note de la proposition de révision de l'annexe II de la norme ST.87 concernant les données supplémentaires, qui figure à l'annexe du document CWS/10/11. L'objectif de cette révision est d'adapter la norme ST.87 aux normes ST.27 et ST.61. Deux délégations ont expressément appuyé la proposition.

74. Le comité a approuvé les révisions de la norme ST.87, qui figurent à l'annexe du document CWS/10/11.

75. Le comité et l'équipe d'experts n'ayant pas été en mesure de trouver la manière de poursuivre les travaux relatifs à une fusion éventuelle des trois normes relatives à la situation juridique, l'équipe d'experts a proposé d'interrompre les travaux à cet égard et de procéder par conséquent à la révision de la tâche n° 47.

76. Le comité a approuvé la révision de la tâche n° 47 libellée comme suit : "Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires des normes ST.27, ST.87 et ST.61 de l'OMPI; établir des documents d'appui pour faciliter l'utilisation de ces normes dans la communauté de la propriété intellectuelle; et soutenir l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP dans l'élaboration des composantes du schéma XML pour les données relatives à la situation juridique."

Point 11.b) de l'ordre du jour : Mise en œuvre des normes ST.27, ST.61 et ST.87 de l'OMPI par les offices

77. Les délibérations ont eu lieu sur la base des exposés présentés par les délégations de l'Allemagne, de l'Australie et du Royaume-Uni.

78. Le comité a pris note du contenu des exposés. Les exposés sont à disposition sur la page consacrée à la réunion, sous les cotes [CWS/10/ITEM 11 B IP AUSTRALIA](#), [CWS/10/ITEM 11 B DPMA](#) et [CWS/10/ITEM 11 B UK IPO](#).

79. Le comité a noté que certains offices avaient mis en œuvre les normes ST.27 ou ST.87 et que la norme ST.61 était en cours de mise en œuvre. Dans le cadre de la mise en œuvre, les schémas XML correspondants sont nécessaires. La délégation du Royaume-Uni a déclaré que les normes s'avéraient très utiles au processus de modernisation de leurs données relatives à la situation juridique ainsi qu'à la cohérence des données relatives aux trois domaines de la propriété intellectuelle.

Point 12 de l'ordre du jour : Listages de séquences

Point 12.a) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée du listage des séquences (tâche n° 44)

80. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/10/12.

81. Le comité a pris note du contenu du document, en particulier du programme de travail de l'Équipe d'experts chargée de la norme relative aux listages des séquences (Équipe d'experts SEQL). En 2023, l'équipe d'experts prévoit de poursuivre sa collaboration dans la mise au point et les essais de la suite logicielle WIPO Sequence et de soutenir l'élaboration de toute nouvelle révision de la norme ST.26 de l'OMPI, le cas échéant. Neuf délégations ont échangé leurs données d'expérience concernant la mise en œuvre de la norme ST.26 et l'utilisation de la suite logicielle WIPO Sequence, et ont remercié le Bureau international pour son appui. Une délégation a déclaré qu'en raison d'un manque de ressources, elle n'était pas en mesure de fournir une assistance de premier niveau aux utilisateurs de la suite logicielle WIPO Sequence dans le pays. Le Bureau international a confirmé qu'il assurerait l'assistance de premier niveau le cas échéant, si les ressources sont disponibles.

82. Le comité a demandé aux offices de continuer de promouvoir l'utilisation de la suite logicielle WIPO Sequence pour l'établissement de listages de séquences conformes à la norme ST.26 de l'OMPI.

Point 12.b) de l'ordre du jour : Proposition de révision de la norme ST.26 de l'OMPI

83. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents CWS/10/13, CWS/10/13 Rev., CWS/10/13 Rev.2, ST.26-tracked-changes-draft1 et ST.26-tracked-changes-draft2.

84. Le comité a pris note du contenu du document, en particulier des propositions de révision de la norme ST.26 de l'OMPI. L'Équipe d'experts SEQL a proposé de corriger certaines erreurs d'ordre rédactionnel qu'elle a pu constater ou de fournir davantage de précisions dans les chapitres du corps du texte et des annexes et, ultimement, d'ajouter trois nouveaux exemples dans l'annexe VI de la norme ST.26.

85. Plusieurs délégations ont proposé d'apporter des modifications supplémentaires à la proposition de révision figurant dans le document CWS/10/13 après avoir passé en revue une version en suivi des modifications de la norme ST.26, qui incorporait les modifications présentées. Une réunion a été organisée en marge de la présente session pour que les parties intéressées établissent une version révisée actualisée du document CWS/10/13, qui proposait un ensemble de modifications communes. Le comité a poursuivi les délibérations portant sur le document de travail révisé établi lors de la réunion en marge de la session.

86. Une délégation a demandé qu'à l'avenir le Secrétariat établisse une version en suivi des modifications de la norme ST.26 de l'OMPI, plutôt qu'une description des améliorations proposées au sein du document de travail. La norme ST.26 de l'OMPI étant en cours de mise en œuvre à l'échelle internationale, toute confusion par rapport à l'une ou l'autre modification entraînerait des incidences juridiques. Cette norme est également traduite dans de nombreuses langues autres que le français, l'anglais et l'espagnol et la version en suivi des modifications aidera à maintenir la cohérence lors du processus de traduction. Le comité a décidé que, pour la présente session, la liste des améliorations proposées sera examinée pour approbation, telle qu'elle figure dans le document CWS/10/13 REV.2, pour autant qu'elle soit complète. Le Secrétariat a confirmé qu'à l'avenir les propositions de révision de la norme ST.26 présenteront une version complète de la norme ST.26 en suivi des modifications.

87. Le comité a approuvé la révision de la norme ST.26 de l'OMPI, qui comportait les modifications approuvées présentées dans le document CWS/10/13 Rev.2.

88. Le comité a noté que le Secrétariat appliquera les modifications proposées dans le document CWS/10/13 REV.2 en établissant un projet provisoire de la version 1.6 de la norme ST.26 en suivi des modifications qu'il transmettra à l'Équipe d'experts SEQL pour examen et afin de confirmer que cette version applique avec exactitude le contenu qui a été approuvé pour le document de travail. Lorsque l'équipe d'expert aura approuvé le contenu de la norme, le Secrétariat en publiera une version officielle.

89. Le Secrétariat a proposé de fixer au 1^{er} juillet 2023 la date d'entrée en vigueur de la nouvelle version de la norme ST.26 de l'OMPI, la version 1.6. Tandis que le CWS est convenu de cette date, plusieurs délégations ont proposé de fixer l'entrée en vigueur uniquement pour la version 1.6 à ce stade. Si la version 1.6 de la norme ST.26 incorpore uniquement des modifications d'ordre rédactionnel, il est impossible de savoir si les délégations auront besoin d'un délai supplémentaire pour mettre en œuvre les futures versions de la norme après approbation des versions révisées de la norme ST.26 lors des sessions du CWS qui y seront consacrées. Le Secrétariat est convenu que la date d'entrée en vigueur de la norme ST.26 sera examinée au cours de la session du CWS qui y sera consacrée.

90. Une délégation a souhaité savoir pourquoi les révisions de la norme ST.26 nécessitaient un délai supplémentaire avant leur entrée en vigueur. D'autres délégations ont fait remarquer qu'elles avaient besoin de temps pour procéder à la traduction de la norme, à la révision de leur réglementation, à l'actualisation de leurs systèmes informatiques ou à d'autres types de préparatifs.

91. Le comité a décidé de fixer au 1^{er} juillet 2023 la date d'entrée en vigueur de la version 1.6 de la norme ST.26 de l'OMPI.

92. Le Secrétariat a fait savoir au CWS que deux versions de la norme ST.26 de l'OMPI, la version 1.5 et la version 1.6, seraient mises à disposition sur le site Web de l'OMPI jusqu'au 1^{er} juillet 2023. Passé cette date, seule la version 1.6 sera disponible.

93. Le Secrétariat a informé le comité que les traductions de la norme ST.26 en allemand, en coréen et en japonais étaient à disposition sur le site Web de l'OMPI, les offices concernés ayant terminé leurs traductions respectives de la norme et transmis celles-ci au Secrétariat. Le Secrétariat a invité d'autres offices à fournir leurs traductions de la norme ST.26 dans d'autres langues de la suite logicielle WIPO Sequence en plus des trois langues officielles de publication des normes de l'OMPI, soit le français, l'anglais et l'espagnol, et des trois langues indiquées précédemment. Les traductions devront être actualisées lorsque de nouvelles versions de la norme ST.26 de l'OMPI seront approuvées lors des sessions du CWS qui y seront consacrées.

Point 12.c) de l'ordre du jour : Développement et prise en charge de la suite logicielle WIPO Sequence

94. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/10/14.

95. Le comité a pris note du contenu du document. La mise au point de la suite logicielle WIPO Sequence a réussi avec succès l'évaluation du "produit minimum viable", qui a été mis en service le jour de la mise en œuvre de la norme ST.26 de l'OMPI, soit le 1^{er} juillet 2022. Une formation générale sur l'utilisation de WIPO Sequence a été organisée par le Bureau international dans les 10 langues de publication employées au PCT avec le concours des offices, ainsi qu'une formation générale sur WIPO Sequence Validator dans deux langues de publication employées au PCT, à la demande des offices. Des mises à jour de la suite logicielle WIPO Sequence sont actuellement effectuées dans le cadre d'un contrat de maintenance et une assistance est fournie aux utilisateurs selon un modèle d'assistance à trois niveaux, présenté au paragraphe 13 du document CWS/10/14.

96. Le comité a demandé aux offices de propriété intellectuelle d'encourager les déposants à s'abonner à la liste de diffusion de WIPO Sequence et à consulter la base de connaissances de WIPO Sequence et de la norme ST.26. Il a également encouragé les offices de propriété intellectuelle à signaler tout nouveau dysfonctionnement et à faire part de toute proposition d'amélioration par l'intermédiaire du modèle d'assistance à trois niveaux.

Point 12.d) de l'ordre du jour : Mise en œuvre de la norme ST.26 de l'OMPI par les offices

97. Les délibérations ont eu lieu sur la base des exposés présentés par les délégations de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la République de Corée et de l'Organisation européenne des brevets.

98. Le comité a pris note du contenu des exposés. Les exposés sont à disposition sur la page consacrée à la réunion, sous les cotes [CWS/10/ITEM 12D DPMA](#), [CWS/10/ITEM 12 D EPO](#), [CWS/10/ITEM 12 D KIPO](#) et [CWS/10/ITEM 12 D USPTO](#).

Point 13 de l'ordre du jour : Fichier d'autorité des brevets

Point 13.a) de l'ordre du jour : Mises à jour du portail d'accès aux fichiers d'autorité de l'OMPI

99. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un exposé présenté par le Bureau international.

100. Le comité a pris note du contenu de l'exposé, en particulier de l'inclusion des données relatives à la publication de brevets fournies dans le format relatif à la norme ST.37 par 29 offices de propriété intellectuelle sur le portail d'accès aux fichiers d'autorité de l'OMPI. Trois mises à jour du portail ont été publiées en 2022 : en avril, en juillet et en octobre, avec de nouvelles entrées de la Croatie, de l'Estonie, d'Israël et de la Lituanie. La majorité des offices continue de fournir les données de leurs fichiers d'autorité au format TXT, mais cinq offices les transmettent au format XML. Le CWS a noté que les documents de brevet de 76 offices sont accessibles dans PATENTSCOPE. Il serait souhaitable de rendre accessibles les fichiers d'autorité des documents de brevet des 76 offices par l'intermédiaire du portail d'accès aux fichiers d'autorité.

Point 13.b) de l'ordre du jour : Mise en œuvre de la norme ST.37 de l'OMPI par les offices

101. Les délibérations ont eu lieu sur la base des exposés présentés par les délégations du Royaume-Uni et de l'Organisation européenne des brevets, et par le Bureau international.

102. Le comité a pris note du contenu des exposés. Les exposés sont à disposition sur la page consacrée à la réunion, sous les cotes [CWS/10/ITEM 13 B EPO](#), [CWS/10/ITEM 13 B IB](#) et [CWS/10/ITEM 13 B UK IPO](#).

103. Le comité a fait remarquer que le fichier d'autorité des documents de brevet était un outil précieux permettant de garantir l'exhaustivité et la qualité des données ainsi que la cohérence des collections de documents de brevet. Le Bureau international a souligné l'importance de la définition relative au fichier d'autorité pour assurer la qualité des données et a encouragé les offices n'ayant pas encore adopté le fichier d'autorité à envisager de se l'approprier. Le CWS a noté que l'OEB fournissait également son fichier d'autorité au format JSON ainsi qu'au format XML et au format CVS.

Point 14 de l'ordre du jour : Transformation numérique

Point 14.a) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique (tâche n° 62)

104. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un exposé présenté par l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique.

105. Le comité a pris note du contenu de l'exposé, en particulier des progrès réalisés par l'équipe d'experts. Après avoir examiné les résultats de l'enquête sur la transformation numérique, le responsable de l'équipe d'experts a recommandé d'établir un plan afin que l'équipe puisse travailler à l'uniformisation de deux aspects de la procédure de demande de brevet : la réception et l'exportation. En ce qui concerne la réception, la plupart des offices demandent des informations similaires pour des éléments de base tels que les données bibliographiques, les revendications, le résumé des spécifications et les dessins. L'équipe d'experts devra examiner les possibilités de conversion du format DOCX en XML pour les offices. En ce qui concerne l'exportation, la plupart des offices proposent des publications dans un ou plusieurs formats. L'équipe d'experts pourra prendre des mesures pour encourager les offices à fournir leurs publications dans un format commun conforme à la norme ST.96, en plus des autres formats existants. Cela permettra aux utilisateurs de l'information en matière de brevets de disposer d'au moins un format commun sur lequel ils pourront s'appuyer pour l'utilisation des données. L'exposé est à disposition sur la page consacrée à la réunion, sous la cote [CWS/10/ITEM 14 A USPTO](#).

106. Le comité a approuvé les points du programme de travail pour l'équipe d'experts présentés aux paragraphes 10 à 12 du document CWS/10/15.

Point 14.b) de l'ordre du jour : Analyse des résultats de l'enquête sur les pratiques des offices en matière de transformation numérique

107. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/10/15.

108. Le comité a pris note du contenu du document, en particulier de la publication des résultats de l'enquête sur la transformation numérique. En mars 2022, le Secrétariat a publié la circulaire C.CWS 155, dans laquelle il invitait les offices de propriété intellectuelle à participer à l'enquête sur la transformation numérique. Des réponses ont été reçues de 40 États membres et offices de propriété intellectuelle régionaux. La plupart des offices ayant répondu à l'enquête acceptent la soumission de documents au format PDF ou sur support papier, tandis que près de la moitié accepte le format Microsoft Word DOCX en présentation libre. Plus de la moitié des offices ayant répondu à l'enquête indique fournir une validation initiale fondée sur le contenu aux déposants avant la soumission. Une grande majorité d'offices a déclaré que les documents constitutifs de la demande initialement soumis sont considérés comme l'exemplaire de la demande faisant foi.

109. Le comité a approuvé l'analyse de l'enquête figurant aux paragraphes 3 à 9 du document CWS/10/15 en vue de sa publication dans le Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété intellectuelle.

Point 15 de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la partie 7 (tâche n° 50)

110. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/10/16.

111. Le comité a pris note du contenu du document, en particulier du programme de travail révisé figurant au paragraphe 5 du document CWS/10/16. L'équipe d'experts a envisagé de planifier une actualisation des pratiques en matière de citations dans la partie 7.9 du Manuel de l'OMPI tel que cela a été demandé lors de la précédente session du CWS. En principe, une seule mise à jour de la partie 7 est planifiée par année civile afin d'éviter de surcharger les offices de propriété intellectuelle avec un trop grand nombre d'enquêtes, dans la mesure où d'autres équipes d'experts mènent également des enquêtes auprès des offices de propriété intellectuelle. Cependant, aucune autre équipe d'experts n'a proposé d'enquête pour 2023 à la dixième session du CWS. L'équipe d'experts a donc recommandé de mettre à jour la partie 7.9 sur les pratiques en matière de citations ainsi que la partie 7.6, déjà planifiée, sur le répertoire des informations bibliographiques contenues dans les bulletins de brevets en 2023.

112. Le comité a approuvé le programme de travail révisé, y compris les enquêtes prévues pour 2023 aux fins de la mise à jour des parties 7.6 et 7.9 du Manuel de l'OMPI.

Point 16 de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms (tâche n° 55)

113. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/10/17.

114. Le comité a pris note du contenu du document, en particulier des progrès réalisés concernant le projet de recommandations relatives aux données propres à l'appui de la normalisation des noms. Les recommandations portent sur des considérations générales pour la collecte, le traitement, le nettoyage et la publication des données sur les noms nettoyés. Le projet de recommandations est à un stade très précoce et ne reflète pas encore l'accord ou le consensus de l'équipe d'experts. Il est présenté au CWS à des fins d'information et d'observations.

115. Une délégation a indiqué que son système ne permettait pas aux clients de modifier directement leurs données telles que les adresses et que des mécanismes étaient en place pour valider la titularité. Le Bureau international, en sa qualité de coresponsable de l'équipe d'experts, a fait observer que le projet de recommandations tenait compte des questions de compatibilité entre ces éléments et que l'équipe d'experts envisagerait de modifier la formulation en vue de rendre les recommandations plus claires, si nécessaire.

116. Le comité a invité les offices de propriété intellectuelle à formuler des observations sur le projet de recommandations relatives à la normalisation des noms, qui figure à l'annexe du document CWS/10/17.

Point 17 de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux technologies de l'information et de la communication (tâche n° 58)

117. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un exposé présenté par le Bureau international en sa qualité de responsable de l'équipe d'experts.

118. Le comité a pris note du contenu de l'exposé, en particulier des progrès réalisés par l'équipe d'experts.

119. La délégation des États-Unis d'Amérique, en sa qualité de responsable de l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique, a proposé de confier les travaux sur les convertisseurs DOCX à l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique. Le responsable a proposé d'établir une comparaison des convertisseurs DOCX existants en termes de cohérence et de différences, et d'élaborer une spécification technique répondant aux objectifs des offices de propriété intellectuelle et des déposants.

120. Le comité a demandé à l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique de proposer une révision de la tâche n° 62 concernant les convertisseurs DOCX à la onzième session du CWS.

Point 18 de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts 3D (tâche n° 61)

121. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un exposé présenté par la délégation de la Fédération de Russie en sa qualité de responsable de l'équipe d'experts.

122. Le comité a pris note du contenu de l'exposé, en particulier des progrès réalisés par l'équipe d'experts. Pour donner suite aux délibérations qui ont eu lieu à la neuvième session du CWS, le responsable de l'Équipe d'experts 3D a travaillé à l'élaboration d'une proposition présentant d'éventuelles modifications d'ordre rédactionnel, afin de tenir compte des observations des États membres. Dans un premier temps, la version actualisée sera examinée par les membres de l'équipe d'experts. L'équipe d'experts prévoit de mettre au point et d'examiner des méthodes de recherche d'objets et de comparaison des représentations visuelles 3D. Le CWS a noté que l'équipe d'experts avait besoin de plus de temps pour travailler sur les méthodes de recherche d'objets 3D, compte tenu des enquêtes et études en cours et de l'expérience actuellement limitée de nombreux membres de l'équipe d'experts dans ce domaine.

123. Le responsable de l'équipe d'experts a demandé si la procédure accélérée pouvait être autorisée pour permettre à l'Équipe d'experts 3D de réviser la norme ST.91 de l'OMPI en y incorporant des modifications d'ordre rédactionnel. Le Secrétariat a répondu qu'il n'était pas envisageable d'employer la procédure accélérée aux fins de la révision de la norme ST.91, car il n'était pas prévu d'assurer des mises à jour permanentes comme c'est le cas pour les normes ST.96 et ST.97 de l'OMPI.

Point 19 de l'ordre du jour : Analyse des résultats de l'enquête sur les modes d'indication des dates

124. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/10/18.

125. Le comité a pris note du contenu du document, en particulier des résultats de l'enquête sur les modes d'indication des dates. Des réponses ont été reçues de 37 États membres et offices de propriété intellectuelle régionaux. Trois quarts des offices ayant répondu à l'enquête ont indiqué recourir à un format de date indiquant le jour en premier dans certains documents publiés, malgré la recommandation de la norme ST.2 préconisant d'utiliser un format de date indiquant l'année en premier. Près de la moitié des offices ayant répondu à l'enquête ont annoncé qu'ils indiquaient le nom des mois (en toutes lettres ou sous forme abrégée) dans certains documents publiés au lieu d'employer un format de date numérique uniquement. Trois quarts des offices ayant répondu à l'enquête ont indiqué ne jamais omettre les zéros non significatifs dans les dates publiées, conformément aux recommandations de la norme ST.2.

126. Une délégation a proposé que l'Équipe d'experts chargée de la partie 7 examine les raisons des divergences constatées entre les offices et étudie les moyens d'améliorer la conformité avec la norme ST.2.

127. La délégation de la Fédération de Russie a indiqué au comité qu'elle avait répondu récemment à l'enquête. Le comité a noté que le Secrétariat inclurait la nouvelle entrée de la délégation dans l'enquête publiée et est convenu de tenir compte de cette réponse dans l'analyse des résultats de l'enquête.

128. Le comité a approuvé l'analyse des résultats de l'enquête, qui figure aux paragraphes 3 à 11 du document CWS/10/18 et intègre les modifications apportées par le Secrétariat en vue de sa publication dans le Manuel de l'OMPI. Le comité a demandé au Secrétariat d'adapter l'enquête si nécessaire, compte tenu de cette nouvelle entrée, en vue de sa publication.

Point 20 de l'ordre du jour : Rapport 2021 sur les rapports techniques annuels

129. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/10/19.

130. Le comité a pris note du contenu du document, en particulier des réponses des offices de propriété intellectuelle aux circulaires C.CWS.158-160 demandant la transmission d'informations relatives aux rapports techniques annuels pour 2021. Des réponses ont été transmises par 17 offices de propriété intellectuelle, ce qui représente une légère baisse par rapport à l'an passé.

131. Sur les 17 offices de propriété intellectuelle ayant répondu à l'enquête, sept ont utilisé le format simplifié des rapports techniques annuels approuvé à la neuvième session du CWS pour fournir des liens vers des informations sur leurs sites Web. Ces participants ont tout de même saisi une quantité importante de texte afin de donner des instructions ou des informations qui ne figuraient pas sur leurs sites Web.

Point 21 de l'ordre du jour : Mise à jour du Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété intellectuelle

132. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un exposé présenté par le Bureau international. L'exposé est à disposition sur la page consacrée à la réunion, sous la cote [CWS/10/ITEM 21 IB](#).

133. Le comité a pris note du contenu de l'exposé, en particulier des mises à jour du Manuel de l'OMPI effectuées en 2022 et des projets de révisions pour 2023, en particulier la sixième partie : recommandations sur le contenu minimum des sites Web des offices de propriété intellectuelle, et la huitième partie : Termes et abréviations. Le comité a noté que le Bureau international prévoyait de présenter des propositions aux fins de la mise à jour des sixième et huitième parties pour examen à sa onzième session.

Point 22 de l'ordre du jour : Rapport présenté par le Bureau international sur la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en rapport avec le mandat du CWS

134. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/10/20.

135. Le comité a pris note du contenu du document, en particulier des activités menées par le Bureau international en 2021 en ce qui concerne la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle portant sur la diffusion de l'information en matière de normes de propriété intellectuelle. Le Secrétariat a reçu une série de demandes d'assistance et de formation technique en 2021 concernant le soutien à la mise en œuvre des normes ST.26 et ST.96 de l'OMPI. Pour aider les offices et les déposants à mettre en œuvre la norme ST.26, le Bureau international a mis au point la suite logicielle WIPO Sequence en collaboration étroite avec les offices de propriété intellectuelle et les groupes d'utilisateurs finaux. S'agissant de la demande de formation concernant la norme ST.96 de l'OMPI, le Bureau international, en collaboration avec l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP, a proposé de créer un guide intitulé "Démarrer avec la norme ST.96". Le Secrétariat continue de s'engager à fournir une assistance technique et à dispenser des formations concernant les normes de l'OMPI à la demande, en fonction de la disponibilité des ressources.

136. Le comité a noté qu'à la fin de 2021, 90 offices de propriété intellectuelle de pays en développement de toutes les régions utilisaient activement les Solutions opérationnelles de l'OMPI à l'intention des offices de propriété intellectuelle pour l'administration de leurs droits de propriété intellectuelle, qui intègrent les normes de l'OMPI. Cinquante et un offices participaient à l'une des plateformes d'échange en ligne proposées par l'OMPI (au système d'accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen et au service d'accès numérique aux documents de priorité). Un élément essentiel consiste à améliorer le niveau de service des offices en les aidant à proposer davantage de services en ligne pour le dépôt des demandes et la diffusion de l'information en matière de propriété intellectuelle.

137. Pour donner suite à ces demandes, le Bureau international a organisé deux séminaires de formation par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne sur la classification internationale des brevets (CIB) à l'intention des fonctionnaires et des examinateurs en 2021. Le Bureau international a également organisé sept cours et séminaires de formation en ligne en 2021 sur l'utilisation des classifications internationales pour les marques et les dessins et modèles industriels à l'intention des fonctionnaires et des examinateurs des offices de propriété intellectuelle. Les programmes de formation portaient notamment sur l'utilisation des normes pertinentes de l'OMPI.

138. Le comité a noté que le Bureau international a collaboré avec de nombreux offices de propriété intellectuelle, notamment dans certains groupes de pays en développement, pour promouvoir l'échange de données en matière de propriété intellectuelle en vue d'améliorer l'accès des utilisateurs de ces pays à l'information en matière de propriété intellectuelle provenant de ces offices. L'échange de données en matière de propriété intellectuelle a été organisé conformément aux normes pertinentes de l'OMPI. Les collections de marques des pays ci-après ont été intégrées à la Base de données mondiale sur les marques au cours de l'année 2021, dans l'ordre chronologique : Cuba, Kirghizistan, Vanuatu et Zambie; les collections de brevets des pays ci-après ont été intégrées à la base de données PATENTSCOPE au cours de l'année 2021 : Finlande, Kazakhstan, Nouvelle-Zélande et Pologne. Les collections de dessins et modèles industriels de Cuba, de l'Indonésie, du Pérou, de Singapour et du Viet Nam ont également été ajoutées à la Base de données mondiale sur les dessins et modèles de l'OMPI en 2021.

139. Le comité a pris note des activités menées par le Bureau international en 2021 en ce qui concerne la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle portant sur la diffusion de l'information en matière de normes de propriété intellectuelle. Le présent document servira de base au rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale de l'OMPI à sa session de 2023, conformément à la demande formulée par cette dernière à sa quarantième session tenue en octobre 2011 (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19).

Point 23 de l'ordre du jour : Échange d'informations sur les activités de numérisation

140. Les délibérations ont eu lieu sur la base des exposés présentés par les délégations de l'Australie, de l'Espagne, de la Fédération de Russie et de la Norvège.

141. Le comité a pris note du contenu des exposés. Les exposés sont à disposition sur la page consacrée à la réunion, sous les cotes [CWS/10/ITEM 23 IP AUSTRALIA](#), [CWS/10/ITEM 23 NIPO](#), [CWS/10/ITEM 23 OEPM](#) et [CWS/10/ITEM 23 ROSPATENT](#). En sa qualité d'organisatrice de la session, la délégation de l'Espagne a fait part au CWS du résumé des délibérations qui ont eu lieu à la dixième série de réunions en vue de l'élaboration d'une feuille de route relative aux technologies de l'information et de la communication.

Point 24 de l'ordre du jour : Résumé présenté par la présidente

142. Le résumé présenté par la présidente a été établi et distribué pour information. Le comité a pris note du résumé.

Réunions des équipes d'experts du CWS

143. Au cours de la présente session, les équipes d'experts du CWS ci-après ont tenu des réunions informelles : l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms, l'Équipe d'experts chargée de la stratégie en matière de TIC pour les normes, l'Équipe d'experts chargée des API et l'Équipe d'experts chargée du listage des séquences; et une réunion conjointe de l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP et de l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique a été tenue. Le comité a été informé des progrès réalisés sur leurs tâches respectives lors desdites réunions.

Point 25 de l'ordre du jour : Clôture de la session

144. La présidente a prononcé la clôture de la session le 25 novembre 2022.

Adoption du rapport de la session

145. Le présent rapport a été adopté par les participants à la dixième session du CWS par l'intermédiaire d'un forum électronique.

[L'annexe I suit]

LISTE DES PARTICIPANTS/
LIST OF PARTICIPANTS

I. ÉTATS MEMBRES/MEMBER STATES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des États)
(in alphabetical order of the names in French)

ALLEMAGNE/GERMANY

Thomas PLARRE (Mr.), Examiner, German Patent and Trademark Office (DPMA), Munich

Katja BRABEC (Ms.), Senior Advisor, International Information Technology Cooperation,
2.4.3.D - International Information Technology Cooperation, German Patent and Trade Mark
Office (DPMA), Munich

ARABIE SAOUDITE/SAUDI ARABIA

Ali ALHARBI (Mr.), Head, IP Information Center, Deputy Head, Delegation, Saudi Authority
for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

Hebah ALOMARI (Ms.), Operations Services Supervisor, IP Services, Saudi Authority for
Intellectual Property (SAIP), Riyadh

Nourah ALAMARI (Ms.), IP Enablement Executive Director, IP Enablement, Saudi Authority
for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

ARMÉNIE/ARMENIA

Vardan AVETYAN (Mr.), Chief Specialist, Intellectual Property Office, Ministry of Economy of
the Republic of Armenia, Yerevan

AUSTRALIE/AUSTRALIA

Yohan RAMASUNDARA (Mr.), Senior Director, Innovation and Digital Services, Innovation
and Technology Group, IP Australia, Department of Industry, Science and Resources,
Canberra

Ivanka BARISIC (Ms.), Assistant Director, International ICT Cooperation, Innovation and
Digital Services, Innovation and Technology Group, IP Australia, Department of Industry,
Science and Resources, Canberra

Zohair HUSSAIN (Mr.), Assistant Director, International ICT Cooperation, Innovation and
Digital Services, Innovation and Technology Group, IP Australia, Department of Industry,
Science and Resources, Canberra

Julia PRICE (Ms.), Assistant Director, International ICT Cooperation, Innovation and Digital
Services, Innovation and Technology Group, IP Australia, Department of Industry, Science
and Resources, Canberra

Mladen MITIC (Mr.), Director, International ICT Cooperation, Innovation and Digital Services,
Innovation and Technology Group, IP Australia, Department of Industry, Science and
Resources, Canberra

AUTRICHE/AUSTRIA

Gloria MIRESCU (Ms.), Patent Examiner, Austrian Patent Office, Federal Ministry of Climate Action, Environment, Energy, Mobility, Innovation and Technology, Vienna

BAHREÏN/BAHRAIN

Rashid ALSAYOOF (Mr.), Head, Designs and Patent Registration, Ministry of Industry and Commerce, Manama

BRÉSIL/BRAZIL

Alexandre CIANCIO (Mr.), General-Coordinator of Technological Information, National Institute of Industrial Property (INPI), Ministry of Economy, Rio de Janeiro

CANADA

Jean-Charles DAOUST (Mr.), Director General, Programs Branch, Canadian Intellectual Property Office (CIPO), Gatineau

CHINE/CHINA

WANG Xiaofeng (Ms.), Level II Consultant, Information Technology Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

GUO Botao (Mr.), Deputy Divisional Director, Patent Documentation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

HUANG Yuxiang (Mr.), Deputy Divisional Director, Intellectual Property Publishing House, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

MA Xiaolei (Ms.), Staff Member, Intellectual Property Publishing House, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

WANG Cheng (Ms.), Level I Principal Staff Member, Patent Documentation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

CROATIE/CROATIA

Saša PIGAC (Mr.), Head, Digital Business and Quality Department, State Intellectual Property Office (SIPO), Zagreb

Vesna JEVTIĆ (Ms.), IT Specialist, Digital Business and Quality Department, State Intellectual Property Office (SIPO), Zagreb

ESPAGNE/SPAIN

María Rosa CARRERAS DURBÁN (Sra.), Jefa de Área de Divulgación de la Propiedad Industrial, División de Tecnologías de la Información, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria, Comercio y Turismo, Madrid

Rosa ORIENT QUILIS (Sra.), Oficial, Misión Permanente, Ginebra

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Arti SHAH (Ms.), International Program Manager, Office of International Patent Cooperation, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Alexandria

Nelson YANG (Mr.), Senior Advisor and Director, International Patent Business Solutions, Office of International Patent Cooperation, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Alexandria

Virginia HO (Ms.), Information Technology Specialist, Office of Chief Information Officer, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Alexandria

Narith TITH (Mr.), Information Technology Specialist, Office of Chief Information Officer, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Alexandria

Yasmine FULENA (Ms.), IP Advisor, Permanent Mission, Geneva

FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Vladislav MAMONTOV (Mr.), Head, Multilateral Cooperation Division, International Cooperation Department, Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

Sergey BIRYUKOV (Mr.), Head, Center for Design, Development and Maintenance of Applied Information Systems, Federal Institute of Industrial Property (FIPS), Moscow

Olga FEDOSEEVA (Ms.), Deputy Head, Division for Information Search System Design, Federal Institute of Industrial Property (FIPS), Moscow

Alexander GORBUNOV (Mr.), Director Adviser, Office of the Director, Federal Institute of Industrial Property (FIPS), Moscow

Yury ZONTOV (Mr.), Senior Researcher, Division for Software Application Development, Federal Institute of Industrial Property (FIPS), Moscow

FINLANDE/FINLAND

Jouko BERNDTSON (Mr.), Senior Patent Examiner, Finnish Patent and Registration Office (PRH), Ministry of Economic Affairs and Employment of Finland, Helsinki

FRANCE

Jean-Baptiste DARGAUD (M.), ingénieur brevet, Département de la propriété industrielle et des entreprises, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie

Sabine DARRIGADE (Mme), cheffe, Division dissémination données, Département IP, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie

GHANA

Mark ADJABENG (Mr.), Trade Mark Examiner, Trade Marks Office, Registrar General's Department, Ghana Industrial Property Office, Accra

Teddy EDU-YAW (Mr.), Patent Examiner, Patent Section, Registrar General's Department, Ghana Industrial Property Office, Accra

HONGRIE/HUNGARY

János ERDŐSSY (Mr.), Head, Chemistry and Biotechnology Section, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest

INDE/INDIA

Mohit MOHIT (Mr.), Senior Examiner, Trade Marks and Geographical Indications, Copyright Office, Office of the Controller General of Patents, Designs and Trade Marks, Department for Promotion of Industry and Internal Trade, Intellectual Property India, Government of India, Ministry of Commerce and Industry, New Delhi

INDONÉSIE/INDONESIA

Anis ERSITA (Ms.), Head of Administration, Directorate of Information Technology, Directorate General of Intellectual Property (DGIP), Ministry of Law and Human Rights of the Republic of Indonesia, Jakarta

Abdul HALIM (Mr.), Staff, Directorate of Information Technology, Directorate General of Intellectual Property (DGIP), Ministry of Law and Human Rights of the Republic of Indonesia, Jakarta

Rudi SETIAWAN (Mr.), Staff, Directorate of Information Technology, Directorate General of Intellectual Property (DGIP), Ministry of Law and Human Rights of the Republic of Indonesia, Jakarta

IRAQ

Maitham ZUBAIDY (Mr.), Chief Engineer, Intellectual Property Department, Ministry of Industry and Minerals, Baghdad

ISRAËL/ISRAEL

Naomi GEHLER (Ms.), System Manager, Information Technology, Israel Patent Office, Ministry of Justice, Jerusalem

Miriam HARRIS (Ms.), Project Manager, Information Technology, Israel Patent Office, Ministry of Justice, Jerusalem

ITALIE/ITALY

Lino FANELLA (Mr.), Information Technology Division, Italian Patent and Trademark Office, Ministry of Economic Development, Rome

JAPON/JAPAN

IHOSHI Junya (Mr.), Deputy Director, Information Technology Policy Planning Office, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

KANEKO Hidehiko (Mr.), Deputy Director, Patent Information Policy Planning Office, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

NIBOSHI Yosui (Mr.), Assistant Director, Information Technology Policy Planning Office, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

KENYA

Sammy LEWA (Mr.), Patent Examiner Pharmaceuticals, Technical Services, Patent Division, Kenya Industrial Property Institute (KIPI), Ministry of Industrialization, Trade and Enterprise Development, Nairobi

KOWEÏT/KUWAIT

Abdulaziz TAQI (Mr.), Commercial Attaché, Permanent Mission, Geneva

LITUANIE/LITHUANIA

Liūnė STOROŽENKAITĖ (Ms.), Specialist, Industrial Property Information Division, State Patent Bureau of the Republic of Lithuania, Vilnius

MADAGASCAR

Naharisoa Oby RAFANOTSIMIVA (Mme), coordinateur juridique, Coordination juridique, Office malgache de la propriété industrielle (OMAPI), Ministère de l'industrialisation, du commerce et de la consommation (MICC), Antananarivo

Mathilde Manitra Soa RAHARINONY (Mme), chef, Service de l'enregistrement international des marques, service de l'enregistrement international des marques, Office malgache de la propriété industrielle (OMAPI), Ministère de l'industrialisation, du commerce et de la consommation (MICC), Antananarivo

MALTE/MALTA

Nicoleta CROITORU-BANTEA (Ms.), Political Officer, Permanent Mission, Geneva

MAROC/MOROCCO

Sara EL ALAMI (Mme), cheffe, Service des affaires juridiques et du contentieux, Département des affaires juridiques, Bureau marocain du droit d'auteur (BMDA), Département des affaires juridiques, Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, Rabat

MEXIQUE/MEXICO

Felix ALAVEDRA CAVA (Sr.), Especialista en Propiedad Industrial, Dirección Divisional De Sistemas y Tecnologías de la Información, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

Omar Santiago GALVEZ CASTILLO (Sr.), Coordinador Departamental de Examen de Forma, Dirección Divisional de Patentes, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

Mario Iran PARRA HERNÁNDEZ (Sr.), Coordinador Departamental de Documentación Electrónica, Dirección Divisional de Sistemas y Tecnologías de la Información, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

Jessica SÁNCHEZ VAZQUEZ (Sra.), Coordinadora Departamental de Desarrollo de Sistemas de Patentes, Dirección Divisional de Sistemas y Tecnologías de la Información, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

NICARAGUA

Claudia Mercedes PÉREZ LÓPEZ (Sra.), Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra

NORVÈGE/NORWAY

Jens Petter SOLLIE (Mr.), Business Architect, Digital Services, Norwegian Industrial Property Office (NIPO), Oslo

Magne LANGSAETER (Mr.), IPR System Product Owner, Digital Services, Norwegian Industrial Property Office (NIPO), Oslo

Pål Vidar NYDAHL (Mr.), Senior Adviser, Digital Services, Norwegian Industrial Property Office (NIPO), Oslo

OUGANDA/UGANDA

Arthur KWESIGA (Mr.), Director, ICT and Innovation, Uganda Registration Services Bureau Ministry of Justice and Constitutional Affairs (URSB), Kampala

PAKISTAN

Ali RASUL (Mr.), Deputy Director, Information Technology, Intellectual Property Organization of Pakistan (IPO-Pakistan), Ministry of Commerce, Islamabad

PARAGUAY

Joel Emiliano TALAVERA ZARATE (Sr.), Director Nacional, Dirección Nacional de Propiedad Intelectual (DINAPI), Dirección Nacional de Propiedad Intelectual, Asunción

PÉROU/PERU

Lourdes LOPEZ RENGIFO (Sra.), Especialista 2, Dirección de Invenciones y Nuevas Tecnologías, Instituto Nacional de Defensa de la Competencia y de la Protección de la Propiedad Intelectual, Presidencia del Consejo de Ministros (PCM), Lima

Zenia PANDURO R. (Sra.), Ejecutivo, Cooperación Técnica y Relaciones Institucionales, Instituto Nacional de Defensa de la Competencia y de la Protección de la Propiedad Intelectual (INDECOPI), Lima

PHILIPPINES

Lizzie CABRERA (Ms.), Director, Information Technology Management Service, Intellectual Property Office of the Philippines (IPOP HL), Manila

Darlene BARRACAS (Ms.), Information Technology Officer, Information Technology Management Service, Intellectual Property Office of the Philippines (IPOP HL), Taguig City

Rizalino GALACIO (Mr.), Information Technology Officer, Information Technology Management Service, Intellectual Property Office of the Philippines (IPOP HL), Taguig City

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA

LEE Jintae (Mr.), Director, Copyright Trade and Industry Team, Korea Copyright Commission, The Copyright Bureau of the Ministry of Culture, Sports and Tourism of the Republic of Korea, Seoul

PAK Yunseok (Mr.), Senior Researcher, Copyright Trade, The Copyright Bureau of the Ministry of Culture, Sports and Tourism of the Republic of Korea, Jinju

CHOI Sunghyeok (Mr.), Assistant Director, Information System Division, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon

KIM SungSoo (Mr.), Investigator, Korea Trade Commission, Sejong

LEE Jumi (Ms.), Deputy Director, Information and Customer Policy Division, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon

NAM Euiho (Mr.), Investigator, Korea Trade Commission, Sejong

CHOI Hyeyoon (Ms.), Deputy Director, Cultural Trade and Cooperation Division, The Copyright Bureau, Ministry of Culture, Sports and Tourism of the Republic of Korea, Sejong

KIM Sojeong (Ms.), Policy Specialist, Cultural Trade and Cooperation Division, The Copyright Bureau, Ministry of Culture, Sports and Tourism of the Republic of Korea, Sejong

LEE Jinyong (Mr.), IP Attaché, Permanent Mission, Geneva

SONG Sangyong (Mr.), Deputy Director, Information Management Division, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA/REPUBLIC OF MOLDOVA

Nicolae DIMOV (Mr.), Principal Specialist, Institutional Management Direction, State Agency on Intellectual Property (AGEPI), Chişinău

Vadim URSU (Mr.), Head, Institutional Management Direction, State Agency on Intellectual Property (AGEPI), Chişinău

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/CZECH REPUBLIC

Michal VERNER (Mr.), Deputy Director, Patent Information Department, Industrial Property Office of the Czech Republic, Prague

ROUMANIE/ROMANIA

Monica SOARE-RADA (Ms.), Head, European Patents and International Applications Bureau, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

Letitia STOIAN (Ms.), Director, Patent Directorate, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Julie DALTREY (Ms.), Head, Metadata Management, Data, Intellectual Property Office United Kingdom (UK IPO), Newport

Lauren JOHNSON (Ms.), Designs Manager, UKIPO Designs, Intellectual Property Office United Kingdom (UK IPO), Newport

SINGAPOUR/SINGAPORE

Andrew AU (Mr.), Senior Trade Mark Examiner, Registry of Trade Marks, Intellectual Property Office of Singapore (IPOS), Singapore

Bernard ONG (Mr.), Group Director, Policy and Engagement, Intellectual Property Office of Singapore (IPOS), Singapore

Rouxin LAI (Ms.), Business Analyst, Intellectual Property Office of Singapore (IPOS), Singapore

Lee LILY (Ms.), Principal Assistant Director, Registries of Patents, Designs and Plant Varieties, Intellectual Property Office of Singapore (IPOS), Singapore

SOUDAN/SUDAN

Nadia MUDAWI (Ms.), Senior Legal Counsel, Registrar General of Intellectual Property Administration, Ministry of Justice, Khartoum

SRI LANKA

Buthgama MUDIYANSE SUMANA BANDARA (Ms.), Additional Secretary, Agency Coordination, Ministry of Trade, Commerce and Food Security, Colombo

SUÈDE/SWEDEN

Åsa VIKEN (Ms.), Process Owner, Patents, Patent Department, Swedish Intellectual Property Office (PRV), Stockholm

THAÏLANDE/THAILAND

Tawansongsang KARNKAWINPONG (Mr.), Senior Patent Examiner, Department of Intellectual Property (DIP), Ministry of Commerce, Nonthaburi

Peerathai PISANTHAMMANONT (Mr.), Developer, IT, Department of Intellectual Property (DIP), Ministry of Commerce, Nonthaburi

TÜRKIYE

Duygu MERT (Ms.), City Planner, International Relations and Education Department, Directorate General for Copyright, Ministry of Culture and Tourism, Altındağ

VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)//VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF)

Milethny MALDONADO (Sra.), Coordinadora de Área de Multilaterales, Servicio Autónomo de la Propiedad Intelectual (SAPI), Ministerio del Poder Popular de Comercio Nacional, Caracas

Catherine VIELMA (Sra.), Analista de Asuntos Internacionales, Servicio Autónomo de la Propiedad Intelectual (SAPI), Ministerio del Poder Popular de Comercio Nacional, Caracas

**II. ORGANISATIONS
INTERGOUVERNEMENTALES/ INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS**

ORGANISATION EURASIENNE DES BREVETS (OEAB)/EURASIAN PATENT ORGANIZATION (EAPO)

Aurelia CEBAN (Mr.), Deputy Director, Examination Department, Moscow

Andrey KONDRAT (Mr.), Director, Patent Application Docflow Operation and Control Division, Examination Department, Moscow

Andrey SEKRETOV (Mr.), Director, International Relations Department, Moscow

ORGANISATION EUROPÉENNE DES BREVETS (OEB)/EUROPEAN PATENT ORGANISATION (EPO)

Fernando FERREIRA (Mr.), IT Administrator, WIPO Sequence Listings TF Leader CWS Task No. 44, Business Information Technology (BIT), Rijswijk

Leslie RIPAUD (Ms.), Patent Examiner - SEQL expert, DG1 Biotechnology, Munich

Vesna VAJSBAHER (Ms.), OPS and Bulk Data Specialist, EPO Patent Knowledge, Vienna

Angel ALEDO LOPEZ (Mr.), CTO, Business Information Technology (BIT), Munich

Domenico GOLZIO (Mr.), Director, CTO Office, Wassenaar

David HORAT (Mr.), Head, Department in Prior Art Data Management, Business Information Technology (BIT), Rijswijk

ORGANISATION RÉGIONALE AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (ARIPO)/AFRICAN REGIONAL INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (ARIPO)

John Fredrick Omiti ONUNGA (Mr.), Patent Examiner, IP Operations/Substantive Examination, Harare

UNION EUROPÉENNE (UE)/EUROPEAN UNION (EU)

Thom CLARK (Mr.), Legal Specialist, Legal Department, Alicante

Pamela LOPEZ VEIGA (Ms.), Information Technology Solutions Architect, Digital Transformation Department, Alicante

Erjola MURATAJ (Ms.), Seconded National Expert, Project Manager on Tools, Institutional and Cooperation Department (ICD), Alicante

Adam STUBBINGS (Mr.), Digital Transformation Department, Alicante

Lorenzino VACCARI (Mr.), Information Technology Expert, Digital Transformation Department, Alicante

Raymond KLAASSEN (Mr.), Head, Architecture and Development, Digital Transformation Department, Alicante

Panagiotis SPAGOPOULOS (Mr.), Information Technology Architecture Lead, Digital Transformation Department, Alicante

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES (UPOV)/INTERNATIONAL UNION FOR THE PROTECTION OF NEW VARIETIES OF PLANTS (UPOV)

Hend MADHOUR (Ms.), Information Technology Officer, Geneva

III. ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES/NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

Association européenne des étudiants en droit (ELSA International)/European Law Students' Association (ELSA International)

Leyli AHMADOVA (Ms.), Head of Delegation, ELSA, Brussels

Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI)/International Association for the Protection of Intellectual Property (AIPPI)

Joginder SINGH (Mr.), Member, IP Office and Practice and Procedures Committee, Zurich

China Council for the Promotion of International Trade (CCPIT)

HUANG Yuan (Mr.), Expert, Beijing

WANG Chongya (Mr.), Expert, Beijing

YAO Xin (Mr.), Expert, Expert, Beijing

Confederacy of Patent Information User Groups (CEPIUG)

Guido MORADEI (Mr.), Delegate, Relations with IPOs, Varese

Fédération européenne des sociétés de gestion collective de producteurs pour la copie privée audiovisuelle (EUROCOPYA)/European Federation of Joint Management Societies of Producers for Private Audiovisual Copying (EUROCOPYA)

Juliette PRISSARD (Ms.), Director, Procirep, Eurocinema, Brussels

Idzard VAN DER PUYL (Mr.), Procirep, Eurocinema Brussels

International Trademark Association (INTA)

Thomas BARRETT (Mr.), Chair, Blockchain Subcommittee, Woburn

Olha VOLOTKEVYCH (Ms.), Intern, Cork

Moish PELTZ (Mr.), Partner, Emerging Issues Committee, New York

Ordre Suprême des Ancêtres (OSA)

Raphaella AYINA (Ms.), Observatrice auprès du CWS, Secrétariat Général, Ottawa

IV. BUREAU/OFFICERS

Présidente/Chair Åsa VIKEN (Mme/Ms.) (Suède/Sweden)

Vice-présidents/Vice-Chairs: Nourah ALAMARI (Mme/Ms.) (Arabie Saoudite/Saudi Arabia)

Secrétaire/Secretary: Young-Woo YUN (M./Mr.) (OMPI/WIPO)

V. BUREAU INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)/INTERNATIONAL BUREAU OF THE WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Kunihiko FUSHIMI (M./Mr.), directeur de la Division des classifications internationales et des normes, Secteur de de l'infrastructure et des plateformes /Director, International Classifications and Standards Division, Infrastructure and Platforms Sector

Young-Woo YUN (M./Mr.), chef, Section des normes, Division des classifications internationales et des normes, Secteur de de l'infrastructure et des plateformes /Head, Standards Section, International Classifications and Standards Division, Infrastructure and Platforms Sector

Edward ELLIOTT (M./Mr.), administrateur chargé de l'information en matière de propriété intellectuelle de la Section des normes, Division des classifications internationales et des normes, Secteur de de l'infrastructure et des plateformes / Intellectual Property Information Officer, Standards Section, International Classifications and Standards Division, Infrastructure and Platforms Sector

Emma FRANCIS (Mme/Ms.), spécialiste des données de propriété intellectuelle de la Section des normes, Division des classifications internationales et des normes, Secteur de de l'infrastructure et des plateformes / Intellectual Property Data Expert, Standards Section, International Classifications and Standards Division, Infrastructure and Platforms Sector

[L'annexe II suit/
Annex II follows]

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la dixième session
2. Élection d'un président et de deux vice-présidents
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Questions d'organisation et règlement intérieur particulier
Voir le document CWS/10/2.
5. Examen du programme de travail et de la liste des tâches du CWS
Voir le document CWS/10/3.
6. Révision de la norme ST.3 de l'OMPI
Voir le document CWS/10/4.
7. Gestion des données de propriété intellectuelle à l'aide du format XML ou JSON
 - a) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP (tâche n° 41, tâche n° 47 et tâche n° 64)
Voir le document CWS/10/5.
 - b) Proposition de nouvelle norme de l'OMPI sur la spécification JSON
Voir le document CWS/10/6.
8. Œuvres orphelines
 - a) Propositions d'amélioration des métadonnées relatives au droit d'auteur dans la norme ST.96 de l'OMPI
Voir le document CWS/10/7.
 - b) Proposition concernant la prochaine étape en ce qui concerne les métadonnées relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur
Voir le document CWS/10/8.
9. Chaîne de blocs pour l'écosystème de propriété intellectuelle
 - a) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs (tâche n° 59)
Voir le document CWS/10/9.
 - b) Activités menées par les offices en lien avec la chaîne de blocs
10. Proposition de création d'une base de données internationale en vue de la normalisation des noms des déposants
Voir le document CWS/10/10.
11. Données sur la situation juridique
 - a) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique (tâche n° 47)
Voir le document CWS/10/11.
 - b) Mise en œuvre des normes ST.27, ST.61 et ST.87 de l'OMPI par les offices
12. Listages des séquences
 - a) Rapport de l'Équipe d'experts chargée du listage des séquences (tâche n° 44)

Voir le document CWS/10/12.

- b) Proposition de révision de la norme ST.26 de l'OMPI
Voir le document CWS/10/13.
 - c) Développement et prise en charge de la suite logicielle WIPO Sequence
Voir le document CWS/10/14.
 - d) Mise en œuvre de la norme ST.26 de l'OMPI par les offices
13. Fichier d'autorité des brevets
- a) Mises à jour du portail d'accès aux fichiers d'autorité de l'OMPI
 - b) Mise en œuvre de la norme ST.37 de l'OMPI par les offices
14. Transformation numérique
- a) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique (tâche n° 62)
 - b) Analyse des résultats de l'enquête sur les pratiques des offices en matière de transformation numérique
Voir le document CWS/10/15.
15. Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la septième partie (tâche n° 50)
Voir le document CWS/10/16.
16. Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms (tâche n° 55)
Voir le document CWS/10/17.
17. Rapport de l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux technologies de l'information et de la communication (tâche n° 58)
18. Rapport de l'Équipe d'experts 3D (tâche n° 61)
19. Analyse des résultats de l'enquête sur les modes d'indication des dates
Voir le document CWS/10/18.
20. Rapport 2021 sur les rapports techniques annuels
Voir le document CWS/10/19.
21. Mise à jour du Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété intellectuelle
22. Rapport présenté par le Bureau international sur la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en rapport avec le mandat du CWS
Voir le document CWS/10/20.
23. Échange d'informations sur les activités de numérisation menées par les offices
24. Résumé présenté par le président
25. Clôture de la session

[L'annexe III suit]

QUESTIONS D'ORGANISATION ET REGLEMENT INTERIEUR PARTICULIER DU COMITE DES NORMES DE L'OMPI (CWS)

*Adoptés à la dixième session du Comité
des normes de l'OMPI (CWS), le 25 novembre 2022*

1. Sous réserve des questions d'organisation et du règlement intérieur particulier ci-après, les Règles générales de procédure de l'OMPI s'appliquent au Comité des normes de l'OMPI (CWS).
2. Le CWS fait rapport à l'Assemblée générale de l'OMPI au moins une fois tous les deux ans.
3. Les recommandations et propositions émanant du CWS peuvent être transmises à l'Assemblée générale de l'OMPI, au Comité du programme et budget ou directement au Directeur général, selon qu'il conviendra.
4. Le CWS établit son programme de travail et définit ses priorités et ses méthodes de travail.
5. Les décisions adoptées par le CWS sont considérées comme des recommandations adressées aux États membres, en particulier à leurs offices nationaux et régionaux de la propriété intellectuelle, au Bureau international de l'OMPI, aux organisations internationales et à tout autre organisme national ou international s'occupant de questions de propriété intellectuelle.
6. Le CWS peut créer des équipes d'experts ou les dissoudre. Les équipes d'experts accomplissent des tâches spécifiques selon les besoins et sont soumises aux règles énoncées aux paragraphes 23 à 29 de la présente annexe.

COMPOSITION

7. Sont membres du CWS tous les États membres de l'OMPI et les États membres de l'Union de Paris ou de l'Union de Berne qui ne sont pas membres de l'OMPI. Sont également membres du CWS, mais sans droit de vote, l'Institut des brevets de Visegrad (VPI), l'Institut nordique des brevets (NPI), l'Office Benelux de la propriété intellectuelle (OBPI), l'Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (Office des brevets du CCG), l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), l'Organisation eurasiennne des brevets (OEAB), l'Organisation européenne des brevets (OEB), l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), l'Union européenne et l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV).
8. Le statut d'observateur est étendu aux États membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas des États membres de l'OMPI, de l'Union de Paris ou de l'Union de Berne. Le CWS détermine quelles organisations intergouvernementales et non gouvernementales sont admises à ses réunions en qualité d'observatrices. Le Directeur général de l'OMPI invite, en qualité d'observatrices, aux réunions du CWS ces entités admises en qualité d'observatrices par le CWS. En outre, les observateurs admis par les assemblées des États membres de l'OMPI sont invités par le Directeur général de l'OMPI si le thème des réunions du CWS semble présenter un intérêt direct pour ces observateurs.

MANDAT

9. Le CWS aura pour mandat de constituer un cadre pour l'adoption de normes, lignes directrices, recommandations et déclarations de principe nouvelles ou révisées de l'OMPI relatives aux données de propriété intellectuelle, aux questions en rapport avec le système mondial d'information, à la prestation de services d'information sur le système mondial, à la diffusion des données et à la documentation, qui pourront être promulguées ou transmises à l'Assemblée générale de l'OMPI pour examen ou approbation.

10. Le Secrétariat s'efforcera de fournir des services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités aux offices de propriété intellectuelle en entreprenant des projets relatifs à la diffusion de l'information en matière de normes de propriété intellectuelle. Le Secrétariat soumettra régulièrement des rapports écrits au CWS sur le détail de ces activités, ainsi que de toute autre activité d'assistance technique et de renforcement des capacités qu'il entreprend en relation avec ce mandat, et les communiquera également à l'Assemblée générale. Le Secrétariat offrira une assistance financière pour la participation des PMA et des pays en développement, dans les limites des ressources budgétaires existantes, pour encourager et faciliter la participation d'experts techniques de pays en développement et de PMA aux réunions du CWS.

SESSIONS

11. Le CWS se réunit une fois par an et prend connaissance des rapports de situation annuels de ses organes subsidiaires.

BUREAU

12. Le CWS a un président et deux vice-présidents, qui sont élus pour deux sessions consécutives. Tout président ou vice-président sortant est rééligible immédiatement pour une session consécutive supplémentaire uniquement.

DOCUMENTATION DES REUNIONS

13. La documentation des réunions est publiée sur le site Web de l'OMPI. La lettre d'invitation et le projet d'ordre du jour sont diffusés par voie électronique et publiés sur le site Web de l'OMPI.

DEFINITION ET ORGANISATION DES PROJETS OU DES TACHES

14. Les tâches sont créées par le CWS.

15. Une nouvelle proposition, un nouveau sujet ou une nouvelle activité, y compris des demandes de révision des normes de l'OMPI existantes ou d'élaboration de nouvelles normes, peut être examinée à l'initiative de tout État membre, observateur ou équipe d'experts ou du Bureau international, sur présentation au Secrétariat, par écrit, d'un descriptif succinct du projet. Ce descriptif doit comporter un exposé clair du problème ou du besoin particulier à prendre en considération et indiquer la façon dont il a été déterminé. Le descriptif du projet doit aussi préciser les objectifs de la tâche, les solutions à envisager et les avantages escomptés.

16. Le Secrétariat présente pour examen les demandes et les descriptifs de projet qu'il a reçus à la session suivante du CWS accompagnés de certaines informations supplémentaires, notamment une estimation de coûts, l'indication des ressources requises, une évaluation des risques, une liste des facteurs de réussite et les indications de la tâche en question sur les tâches du CWS. Le CWS détermine pour chaque demande spécifique si elle relève de son mandat et la suite qu'il convient d'y donner. Il décide également des mesures éventuelles à

prendre, et notamment s'il est nécessaire de créer une tâche et de constituer une équipe d'experts chargée de la mener à bien.

17. Pour chaque demande adoptée sous la forme d'une tâche à inscrire à son programme de travail, le CWS établit la description de tâche correspondante et définit la priorité à accorder à cette tâche, y compris, dans la mesure du possible, les mesures à prendre et les calendriers proposés.

18. Le CWS désigne un responsable ou des coresponsables de l'équipe d'experts. Si la tâche ne doit pas être attribuée à une équipe d'experts donnée, le CWS désigne un responsable chargé de cette tâche. Si les responsables de l'équipe d'experts en fonction informent le Secrétariat de leur démission, le Secrétariat communique cette information à la prochaine session du CWS.

METHODES DE TRAVAIL

19. Le CWS et plus particulièrement ses équipes d'experts axent leurs méthodes de travail sur l'utilisation intensive des moyens électroniques mis en place par le Secrétariat. Cela permet au plus grand nombre possible de membres et d'observateurs intéressés du monde entier de prendre part aux débats et d'examiner les questions en jeu dans un délai restreint.

20. Il appartient au CWS d'approuver l'élaboration de nouvelles normes de l'OMPI ou la révision de normes existantes de l'OMPI. Le CWS peut toutefois établir un mécanisme de décision par voie électronique, en le mettant au besoin à la disposition de ses équipes d'experts. Le CWS peut également envisager, à titre exceptionnel, de conférer à une équipe d'experts désignée le pouvoir de recourir à la procédure accélérée pour l'approbation des révisions de certaines normes de l'OMPI qui nécessitent des révisions et des mises à jour permanentes. La procédure accélérée est définie comme suit :

- a) toute proposition de mise à jour de la norme pertinente de l'OMPI sera présentée directement à l'équipe d'experts ou transmise à l'équipe d'experts par l'intermédiaire du Secrétariat pour examen et approbation;
- b) l'équipe d'experts désignée est provisoirement autorisée à approuver les révisions de la norme pertinente de l'OMPI;
- c) si le groupe de travail désigné ne parvient pas à un consensus sur les révisions, celles-ci sont soumises au CWS pour examen; et
- d) le responsable de l'équipe d'experts désignée informera le CWS à sa prochaine session de toute mise à jour de la norme pertinente de l'OMPI.

21. Un résumé établi par le président est distribué aux participants à la fin de chaque session du CWS. Ce résumé ne porte que sur les décisions prises par le comité et sur l'état d'avancement des tâches. Un rapport détaillé sur la session du CWS est publié sur le site Web de l'OMPI aux fins de commentaires après clôture de la session. L'adoption du rapport détaillé peut s'effectuer par voie électronique. En cas d'impossibilité de parvenir à un accord sur le rapport détaillé par voie électronique, l'adoption dudit rapport est inscrite à l'ordre du jour de la session suivante du CWS.

22. Les rapports détaillés sur les sessions du CWS rendent compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du CWS sans rendre compte en particulier de déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu'une réserve relative à une conclusion particulière du CWS a été émise ou réitérée après l'adoption de cette conclusion.

ÉQUIPES D'EXPERTS

23. Pour permettre l'examen d'un point particulier, une équipe d'experts est constituée selon les principes suivants :

- a) la demande de création d'une équipe d'experts peut émaner d'un membre ou du Bureau international;
- b) un mandat clair est établi par le CWS avant les premiers débats de l'équipe d'experts; ce document comporte les éléments suivants :
 - les tâches que l'équipe d'experts doit mener à bien;
 - l'indication du responsable de l'équipe d'experts;
 - l'indication des compétences professionnelles ou techniques requises des délégués participant aux débats de l'équipe d'experts; et
- c) les équipes d'experts font rapport au CWS.

24. Le Secrétariat établit et administre un forum électronique pour chaque équipe d'experts et fournit au responsable de chaque équipe d'experts l'assistance nécessaire pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions.

25. Le Secrétariat invite les membres et les observateurs du CWS à désigner des représentants appelés à participer aux travaux de l'équipe d'experts et précise en particulier les compétences professionnelles ou techniques requises. Les membres et les observateurs doivent informer le Secrétariat du statut de leurs représentants dès que leurs représentants auprès de l'équipe d'experts ont été remplacés, afin que la composition de l'équipe d'experts soit à jour.

26. Le statut d'observateur sur le forum électronique d'une équipe d'experts peut être accordé aux partenaires extérieurs d'un office de propriété intellectuelle si la demande émane directement d'un membre.

27. Les équipes d'experts doivent s'acquitter de leurs fonctions en s'adaptant à la situation et en toute transparence. Elles travaillent normalement en utilisant les forums électroniques, mais peuvent aussi tenir des réunions en personne ou à distance si nécessaire. Les informations examinées et les travaux accomplis par une équipe d'experts lors d'une réunion sont publiés sur le forum électronique pour permettre aux membres de l'équipe et aux observateurs qui n'ont pas pu assister à la réunion de donner leur point de vue. Les discussions et décisions de fond relatives aux travaux de l'équipe d'experts sont gérées au sein de l'équipe d'experts.

28. Le responsable de l'équipe d'experts est chargé de lancer et de conduire les débats, de s'assurer que les points de vue de tous les membres de l'équipe d'experts sont entendus et dûment examinés, de rendre compte au CWS des conclusions de l'équipe d'experts et de soumettre, par l'intermédiaire du Secrétariat, les propositions correspondantes à l'examen du CWS. Si nécessaire, en concertation avec le responsable de l'équipe d'experts, le Secrétariat peut conduire les débats de l'équipe d'experts ou faire rapport au CWS sur les activités de l'équipe d'experts au nom du responsable de l'équipe d'experts.

29. Le CWS examine et révisé les recommandations des équipes d'experts et il prend les décisions appropriées à cet égard ou renvoie les recommandations à l'équipe d'experts concernée pour complément d'examen.

[L'annexe IV suit]

LISTE DES TÂCHES

a) Tâches abandonnées à cette session :

Aucune tâche abandonnée à cette session.

b) Tâches créées à la session en cours et pour lesquelles les travaux n'ont pas commencé :

Tâche n° 65 : Établir une proposition de recommandations concernant le format des paquets de données pour l'échange électronique des documents de priorité et des copies certifiées conformes pour les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels.

c) Tâches révisées à cette session :

Tâche n° 47 : Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires des normes ST.27, ST.87 et ST.61 de l'OMPI; établir des documents d'appui pour faciliter l'utilisation de ces normes dans la communauté de la propriété intellectuelle; et soutenir l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP dans l'élaboration des composantes du schéma XML pour les données relatives à la situation juridique.

Tâche n° 64 : Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.97 de l'OMPI.

d) Tâches à poursuivre :

Tâche n° 24 : Recueillir et publier les rapports techniques annuels (ATR/PI, ATR/TM, ATR/ID) sur les activités des membres du CWS dans le domaine de l'information en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels.

Tâche n° 44 : Fournir un appui au Bureau international en communiquant les besoins et le retour d'information des utilisateurs sur l'outil d'édition et de validation de la norme ST.26; fournir un appui au Bureau international pour les révisions à apporter en conséquence aux Instructions administratives du PCT; et préparer les révisions à apporter à la norme ST.26 de l'OMPI sur demande du CWS.

Tâche n° 52 : Établir des recommandations concernant des systèmes destinés à assurer l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public des offices de propriété industrielle.

Tâche n° 55 : Envisager l'élaboration d'une norme de l'OMPI visant à aider les offices de propriété industrielle à améliorer la "qualité à la source" des noms des déposants et établir une proposition visant la poursuite des travaux relatifs à la normalisation des noms des déposants dans les documents de propriété industrielle, et la présenter pour examen par le CWS.

Tâche n° 56 : Procéder aux révisions et aux mises à jour nécessaires de la norme ST.90 de l'OMPI; aider le Bureau international à créer un catalogue unique des API mises à disposition par les offices; et l'aider à promouvoir cette norme et à la mettre en œuvre.

- Tâche n° 58 : Élaborer, en accomplissant les tâches ci-après, une proposition de feuille de route pour l'élaboration et l'amélioration futures des normes de l'OMPI, y compris des recommandations de politique générale, afin de permettre aux offices de propriété industrielle et aux autres parties intéressées de produire, de partager et d'utiliser les données :
- i. examiner les recommandations du groupe 1 figurant dans l'annexe du document CWS/6/3, en collaboration avec les autres équipes d'experts concernées du CWS;
 - ii. examiner les recommandations du groupe 2 et du groupe 3 figurant à l'annexe du document CWS/6/3;
 - iii. établir un ordre de priorité dans les recommandations et suggérer un calendrier et
 - iv. étudier les conséquences des technologies de rupture sur l'administration de la propriété intellectuelle et les données de propriété intellectuelle au vu de l'harmonisation et de la collaboration.
- Tâche n° 59 : Étudier la possibilité d'utiliser la technologie de la chaîne de blocs dans les procédures d'octroi de la protection des droits de propriété intellectuelle et de traitement des informations concernant les objets de propriété intellectuelle et leur utilisation :
- i. recueillir des informations sur les progrès accomplis par les offices de propriété intellectuelle dans l'utilisation de la chaîne de blocs et l'expérience acquise en la matière, évaluer les normes applicables à la chaîne de blocs en vigueur dans le secteur privé et examiner le bien-fondé et l'applicabilité aux offices de propriété intellectuelle;
 - ii. élaborer des modèles de référence concernant l'utilisation de la chaîne de blocs dans le domaine de la propriété intellectuelle, y compris des principes directeurs, des pratiques communes et l'utilisation de la terminologie à l'appui de la collaboration, des projets conjoints et de la validation; et
 - iii. établir une proposition de norme de l'OMPI visant à appuyer l'application potentielle de la chaîne de blocs dans l'écosystème de la propriété intellectuelle.
- Tâche n° 60 : Établir une proposition relative à la numérotation des codes INID concernant les marques verbales et les marques figuratives; sur la division du code INID (551) et l'éventuelle création d'un code INID pour les marques combinées.
- Tâche n° 61 : Assurer les révisions et les mises à jour nécessaires de la norme ST.91, qui porteront également sur des méthodes de recherche de modèles et d'images 3D.
- Tâche n° 62 : Examiner les normes ST.6, ST.8, ST.10, ST.11, ST.15, ST.17, ST.18, ST.63 et ST.81 de l'OMPI, et la partie 6 du Manuel de l'OMPI, au regard de la publication par voie électronique des documents relatifs à la propriété intellectuelle et proposer des modifications de ces normes et documents le cas échéant.
- Tâche n° 63 : Élaborer une ou des représentations visuelles des données XML de l'OMPI aux fins de la publication électronique.

- e) Tâches visant à assurer la mise à jour permanente des normes de l'OMPI :
- Tâche n° 38 : Assurer la révision et la mise à jour permanentes de la norme ST.36 de l'OMPI.
 - Tâche n° 39 : Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.66 de l'OMPI.
 - Tâche n° 41 : Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.96 de l'OMPI.
 - Tâche n° 42 : Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.86 de l'OMPI.
 - Tâche n° 57 : Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.88 de l'OMPI.
- f) Tâches de nature permanente ou informative :
- Tâche n° 18 : Recenser les domaines de normalisation possibles concernant l'échange de données déchiffrables par machine sur la base de projets envisagés par des organismes tels que les cinq offices de propriété intellectuelle (dits IP5), les cinq offices de marques (dits TM5), le forum des cinq offices de dessins et modèles industriels (dit ID5), l'ISO, la CEI et d'autres institutions connues de normalisation industrielle.
 - Tâche n° 33 : Procéder à une révision permanente des normes de l'OMPI.
 - Tâche n° 33/3 : Procéder à une révision permanente de la norme ST.3 de l'OMPI.
 - Tâche n° 50 : Assurer la tenue et la mise à jour requise des enquêtes publiées dans la septième partie du Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle.
- g) Tâches pour lesquelles les travaux sont en suspens :
- Tâche n° 43 : Établir des principes directeurs que devraient suivre les offices de propriété industrielle, en ce qui concerne la numérotation des paragraphes, les longs paragraphes et la présentation cohérente des documents de brevet.

[Fin de l'annexe IV et du document]